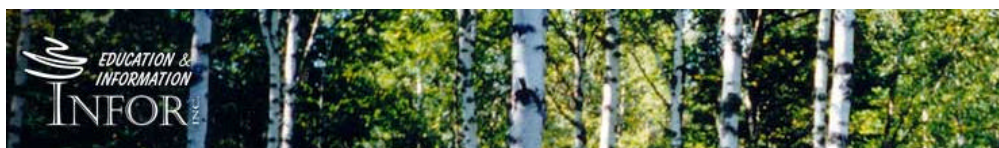


Information, conseils techniques et sensibilisation

Rencontre 5
le 1 septembre 2005

Document présenté dans le cadre de :

La Table de concertation pour l'aménagement durable des
boisés privés du nord-ouest du Nouveau-Brunswick



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON

New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATION ET CONSEILS TECHNIQUES POUR LES PROPRIÉTAIRES	3
1.1 SITUATION ACTUELLE	3
1.2 PROBLÉMATIQUE.....	4
1.3 SOLUTIONS POSSIBLES	4
<i>Services offerts</i>	4
<i>Encadrement, meilleur accès à de la bonne information</i>	5
<i>Sensibilisation générale</i>	5
<i>Reconnaissance</i>	5
2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	6

Ce document a été réalisé dans le cadre du Projet pilote ayant pour objectif de créer une Table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés du Nord-Ouest. Il servira comme outil de référence pour les participants du Groupe de travail devant identifier les options d'aménagement potentielles pour les lots boisés privés du Nord-Ouest.

Ce projet est réalisé par la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus Edmundston grâce à un financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Coordination du projet :

Stephen Wyatt, *Ph. D.*

Rédaction :

Anne-Claude Pépin, *B. Sc. For.*,

août 2005

1. INFORMATION ET CONSEILS TECHNIQUES POUR LES PROPRIÉTAIRES

1.1 Situation actuelle

Afin de soutenir les propriétaires de lots boisés dans leurs décisions d'aménagement, il existait autrefois le service de consultation forestière. Ce service était assuré par le ministère des Ressources naturelles. Celui-ci était responsable de publier divers pamphlets d'aide à l'aménagement et offrait également un service de conseils sur le terrain. Malheureusement, en mars 2000, le service fut aboli.

Pour remplacer cet organisme, l'Association des Producteurs d'Arbres de Noël du N.-B., l'Association des Acériculteurs du N.-B. et la Fédération des propriétaires de lots boisés du NB se sont réunies avec l'appui du Ministère des Ressources naturel afin de fournir un service de consultation et de promouvoir la gestion durable des lots boisés privés. Ainsi donc, INFOR a été créé en juillet 2001. INFOR est situé à Fredericton et tente de servir les besoins de tous les propriétaires de la province. Pour se faire, l'organisme s'appuie sur les Offices de vente pour faire la promotion de leur organisation, la distribution de pamphlets d'information et offrir les sessions de courte formation. Dans le Nord-Ouest, l'Office de vente des produits forestiers du Madawaska n'est pas très proactif dans ce domaine d'intervention, semble-t-il, à cause d'un manque de ressources.

Les services offerts par INFOR sont les suivants (INFOR 2004):

1) Fournir une variété d'information par l'entremise de publications, livres, et vidéos. INFOR possède en effet une grande sélection de publications éducationnelles sur une gamme de sujets diversifiés. La plupart de ces publications sont offertes gratuitement ou à très faible coût et le système de commande et de livraison par Internet est très efficace. INFOR vient tout juste de publier le *guide des saines pratiques d'aménagement*, paru en anglais en juillet 2005 et qui devrait paraître en français sous peu. Ce guide est offert à un coût de 4 \$.

2) Fournir des conseils techniques sur divers aspects de la production incluant la gestion intégrée des maladies et insectes, les nouvelles technologies, et les bonnes pratiques de gestion. Quelques techniciens d'expérience offrent leurs services dans différents domaines, et peuvent référer le producteur à d'autres contacts. Ce service ne comprend pas de consultation forestière proprement dite. Il vise plutôt les producteurs acéricoles et d'arbres de Noël. D'autre part, ce service n'est pas gratuit et est très peu développé dans la région du Nord-Ouest.

3) Offrir un service d'éducation et d'information aux producteurs. Une série de cours est offerte et de nouveaux cours seront développés, afin de répondre aux nombreux besoins actuels et anticipés dans toutes les régions de la province. Les sujets traités incluront l'aménagement de la faune, l'introduction à l'aménagement durable des forêts et les produits forestiers non ligneux.

4) Coopérer avec les instituts de recherche forestière sur la diversification et l'amélioration des arbres.

5) Participer activement à la promotion et à l'organisation de journées champêtres et de sessions d'information. Des sessions d'information sont organisées à divers endroits dans la

province traitant de sujets d'intérêts. En trois, ans, seulement deux sessions d'information et une journée champêtre ont eu lieu dans la région du Nord-Ouest.

1.2 Problématique

Lors du Séminaire public, un point qui a beaucoup été discuté est l'importance de l'éducation. L'éducation est le terme qui rassemble la sensibilisation, l'information, la formation et les conseils techniques. La **sensibilisation** est alors toute l'information vulgarisée, simplifiée et médiatisée qui sert à accroître l'intérêt général du public pour un enjeu. **L'information** est plutôt relative à des textes informatifs disponibles en pamphlets ou par le biais d'internet. Une session de **formation** sert à former un individu afin qu'il puisse être apte à prendre les meilleures décisions possible par lui-même. Celle-ci prend souvent un format très scolaire. Finalement, **les conseils techniques** font plutôt référence aux services de personnels qualifiés qui offrent un service personnalisé et répondant à une situation bien précise. On peut penser à des recommandations et des conseils directement donnés au propriétaire lors d'une visite du lot. Les producteurs de ressources forestières reconnaissent la valeur de l'éducation.

L'information existe certes, mais elle reste toutefois difficilement accessible au propriétaire de lots boisés. Le média le plus efficace pour offrir un service extensif comme le fait INFOR est internet. Par contre, la majorité des propriétaires de lots boisés n'utilisent pas ce média. De plus, certains propriétaires ne sont même pas conscients de l'existence d'INFOR. D'autres croient au contraire, qu'ils n'ont rien à apprendre étant donné leur expérience dans le domaine.

Lors de la Table ronde et du Séminaire public, les gens ont souligné que les propriétaires désiraient profiter de conseils techniques sur leur terrain.

La sensibilisation du public est également un élément clé puisque la foresterie est un domaine extrêmement controversé. Les forestiers sont de grands travailleurs. Ils devraient être mieux reconnus pour leur bon travail plutôt que de toujours être pointés du doigt pour les interventions les moins bonnes. Le jugement que la société porte envers la foresterie engendre présentement un manque de relève. Ainsi, alors que les défis sont de taille, très peu de jeunes s'intéressent à la foresterie. De plus, les propriétaires plus âgés qui souhaitent léguer leur lot craignent de voir leurs enfants faire couper la terre par un entrepreneur faute d'intérêts et d'expertise.

1.3 Solutions possibles

Services offerts

Plusieurs alternatives sont possibles. La création de bureaux régionaux INFOR serait sans doute utile. Une autre option pourrait être de mettre à profit la Faculté de foresterie pour remplir ce rôle dans notre région. De façon générale, les gens aimeraient pouvoir consulter un expert à faible coût qui pourrait marcher sur leurs terres à bois avec eux et leur donner des recommandations et des conseils. Ces services pourraient aussi être rendus par l'Office de vente, mais qui couvrira les coûts de ce service ? On peut penser à une collaboration entre le gouvernement, le propriétaire et l'industrie.

Encadrement, meilleur accès à de la bonne information

Au Séminaire public, une table de participants a mentionné l'intérêt de créer une ligne téléphonique du type 1-800-LOTS-BOISÉS, qui serait hautement publicisée (télévision, journaux, radio, panneaux publicitaires, etc.) et qui pourrait répondre à un certain nombre de questions puis rediriger le propriétaire vers les organismes responsables (INFOR, Office de vente, Faculté de foresterie, ministère des Ressources naturelles, etc.).

Sensibilisation générale

Afin de sensibiliser le public, il serait intéressant d'observer une série de chroniques éducatives dans les journaux de la région. La Faculté de foresterie, en tant qu'institut à vocation éducative, pourrait être l'organisme qui signe ces chroniques alors que le Groupe de travail pourrait s'entendre sur les sujets à traiter. Par exemple, d'ici la fin du projet en décembre 2005, les sujets suivants pourraient être traités :

La coupe à blanc : est-elle bonne ou mauvaise ?
Couper une forêt : coupe abusive ou aménagement durable ?
Est-ce qu'on coupe trop les lots boisés privés ? (PAC)
Les bonnes pratiques en forêt: Guide des meilleures pratiques d'aménagement d'INFOR
Communiqué de presse - réalisations du Groupe de travail
Pourquoi faire un plan d'aménagement forestier ?
Mon entrepreneur forestier, connaît-il son métier ? L'accréditation des entrepreneurs forestiers
La certification forestière : qu'est-ce que ça l'apporte au propriétaire ?
La loi sur l'assainissement de l'eau; ce que le propriétaire d'un boisé doit savoir
Puis-je léguer mon boisé à mon petit-fils? La loi et le transfert d'un lot boisé
Favoriser l'aménagement durable des boisés privés. Résumé du rapport préparé par le Groupe de travail
Rapport du séminaire public

Reconnaissance

L'autre option intéressante et complémentaire à la première proposition serait d'instaurer un système de reconnaissance des bonnes pratiques. La liste des propriétaires et entrepreneurs ayant obtenu leur certification durant l'année pourrait être publiée et ceux-ci pourraient être éligibles à un concours par exemple. Les propriétaires effectuant des techniques d'aménagement multiresources ou suivant un plan d'aménagement pourraient également être reconnus. Bien des façons de faire sont possibles. D'une manière ou d'une autre, il faudrait encourager les bonnes pratiques en mettant sur pied un comité de reconnaissance des bonnes pratiques, qui pourrait être jumelé à une diffusion publique.

2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INFOR. 2004. *Éducation et Information*, INFOR Inc. En ligne. (Page consultée le 19 juillet 2005). [Adresse URL] : www.infor.ca

Réseau canadien des forêts modèles. 2005. *Initiatives du réseau-Boisés privés*. En ligne. (Page consultée le 22 août 2005). [Adresse URL] : <http://www.modelforest.net/cmfn/fr/initiatives/stewardship/default.aspx>

Neave, E., Doug, W. 2004. Propriétaires de boisés privés-Relever le défi de l'intendance. Ressources naturelles Canada. Ottawa.